

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 10
Nombre de Membres votants : 12

Date de la convocation : 5 juin 2024
Convocation affichée le : 5 juin 2024
Procès-verbal affiché le : 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Etaients présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Nadine CORBEL — Jean-Pierre BATAIS — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Frédéric CHEVILLON — Christian DARTOIS — Marie-Hélène BRANDILLY — Virginie ROBIOU — Véronique PICHERIT

Absents excusés : Séverine LEBRUN donne pouvoir à Christian DARTOIS, Céline ROUVRAIS donne pouvoir à Virginie ROBIOU, Bruno DE VILLELE

Absent : Franck SAMSON

Nadine CORBEL a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 2024/33	Révision du tableau des effectifs
-------------------------	-----------------------------------

Le Maire informe l'assemblée :

Vu le Code générale des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (modification supérieure à 10% ou passage d'un TC à un TNC ou impactant l'affiliation à la CNRACL) la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique (la modification de la durée du poste correspondant à la suppression et la création simultanées),

Compte tenu de la délibération 2023/12 du 9 février 2023, sur la création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique,
Vu l'arrêté 2024-04-03 portant sur la titularisation d'un agent technique,
Vu l'arrêté 2023-06-02 plaçant en disponibilité d'office au 15/05/2023 d'un agent administratif,

Il convient de modifier le tableau des effectifs des emplois correspondants.

TABLEAU DES EFFECTIFS
AU 14/06/2024
COMMUNE DE SAINT-THUAL

						Poste vacant depuis le	Poste occupé	
Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Grade	Cat.	Durée hebdo. du poste en centième (délibération et rémunération)	Durée hebdo. du poste en H/Mns	Missions pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)		Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail (TP en %)
Filière Administrative (service administratif)								

Délibération n°2021/37 du 25/03/2021	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	35.00	35H00	Secrétaire de Mairie	En disponibilité d'office au 15/05/2023	Titulaire	TC
Délibération n°2022/64 du 10/11/2022	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	35.00	35H00	Secrétaire de Mairie	Création au 01/01/2023	Titulaire	TC
Délibération du 14 octobre 2021	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	35.00	35H00	Agent accueil		Titulaire	TC
Filière Technique (service technique)								
Délibérations du 12/05/2000 et du 08/07/2005 Modifiées par délibération du 01/09 2008 Modifiées par délibération du 20/07/2012 Modifiées par n°2019/42 du 20/09/2019	Adjoint technique territorial	C	61H00 par mois	61H00 par mois	Chargé d'entretien des locaux		Titulaire	TNC
Délibération n°2015/06 du 20/02/2015	Adjoint technique Territorial	C	35.00	35H00	Agent polyvalent des services techniques		Titulaire	TC
Délibération n°2023/12 du 09/02/2023	Adjoint technique Territorial	C	17.50	17H30	Agent polyvalent des services techniques		Titulaire	TNC

Le maire propose à l'assemblée de valider le tableau des effectifs présenté et annexé à la présente délibération

Après en avoir délibéré et procédé au vote par :

12 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTIONS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- De modifier le tableau des effectifs.

SIGNATURES

Le Maire,



Loïc COMMEUREUC

Secrétaire de séance,

Nadine CORBEL